

**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITE DES CANDIDATURES
pour le renouvellement des représentants du collège des étudiants et usagers
au Conseil et au Comité Scientifique de l'OSU-Réunion**

Scrutin du mardi 05 avril 2016

LE DIRECTEUR DE L'OSU-REUNION

VU le Code de l'Education ;

VU le statut de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de La Réunion ;

VU l'arrêté du 03 mars 2016 portant convocation des électeurs pour le renouvellement du Conseil et du Comité Scientifique de l'OSU-Réunion ;

VU l'arrêté du 23 mars 2016 modifiant l'arrête du 03 mars 2016 portant convocation des électeurs pour le renouvellement du Conseil et du Comité Scientifique de l'OSU-Réunion ;

CONSIDERANT les candidatures reçues en vue du scrutin du mardi 05 avril 2016 pour l'élection partielle du représentant du :

Collège des étudiants et usagers

Au Conseil et au Comité Scientifique de l'OSU-Réunion

ARRETE

Article 1 : LES CANDIDATS RECEVABLES :

Sont déclarées recevables, pour le scrutin du mardi 05 avril 2016 concernant les représentants du collège des étudiants et usagers au Conseil et au Comité Scientifique de l'OSU-Réunion, les candidatures suivantes :

Collège concerné	Siège à pourvoir au Conseil de l'OSU-R	Siège à pourvoir au Comité Scientifique de l'OSU-R
Collège des étudiants et usagers	2 (2 suppléants)	2 (2 suppléants)
Liste des candidats	Nom de la liste : LADI LAMY Kévin MIALHE Pauline	Nom de la liste : LAFé GONZALEZ Alicia CADET Jean-Maurice HOARAU Thomas

Article 2 : EXECUTION ET MESURES DE PUBLICITE :

Le Directeur de l'OSU Réunion et la responsable administrative sont chargés de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage sur les panneaux du local administratif de l'OSU Réunion de l'Université de La Réunion - site du Moufia – bâtiment S4B.

Fais à Saint Denis, le 24 mars 2016

Le Directeur de l'OSU-Réunion

